

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du Conseil Syndical

L'an 2025, le vingt-sept novembre, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 43 Présents : 29 Votants : 30	Date de convocation : 20 novembre 2025 Référence : 01_CS_25_11_25
---	---

Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, M. BELDA José, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. MACIAN Aurélio, M. SALLES Daniel, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, M. BOURDOULEIX Roger, M. CHARLAT Jean-Michel, Mme DELARBRE Suzanne, M. DERRE Joël-Michel, M. DUMAS Daniel, Mme DUTHEIL Bernadette, Mme FAURE Monique, M. GABRILLARGUES Camille, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, M. JAFFEUX Nicolas, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Éric, M. PLEYBER Philippe, Mme QUINTON Amalia, M. SAUNON Laurent, M. SCHAAL Philippe, M. SEVILLA Paul

Délégués TITULAIRES excusés : M. BOURGEADE Christophe, M. RAYMOND Vincent, M. DUARTE Bruno, M. RAMOS Jean-Louis

Délégués TITULAIRES absents : M. BUGUELLOU Gérald, Mme CARDONA Nathalie, M. DA SILVA Carlos, Mme DUCHALET Céline, M. DUCHE Dominique, M. DUMONT Fabrice, M. GENDRE Lionel, M. GIRARD Christian, Mme LAROUDIE Fabienne, M. ONDET Jean-Michel, Mme VAQUIER Martine, M. VIAL Christophe

Délégués SUPPLEANTS présents : Mme GENESTOUX Jeanne Odette, M. GUINARD Franck

Procurations : M. BOURGEADE Christophe à Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam

N°01_CS_27_11_25

OBJET : Redevances d'Assainissement Collectif (consommations 2026) applicables aux communes adhérentes au SIAREC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, et L.2224-1 et suivants,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes,

M. le Président expose au Conseil Syndical qu'il y a lieu de fixer le montant des redevances d'assainissement à imputer aux consommations d'eau de l'année 2026 de l'ensemble des communes qui adhèrent au SIAREC.

Il propose les tarifs à appliquer aux consommations d'eau de l'année 2026 à savoir :

1°) Communes de BILLOM, BOUZEL, CHAS, CHAURIAT, CHAVAROUX, ESPIRAT, LEMPDES, LUSSAT, LES-MARTRES-D'ARTIERE, MALINTRAT, MUR-SUR-ALLIER, PONT-DU-CHATEAU, SAINT-BONNET-LES-ALLIER, SAINT-JULIEN-DE-COPPEL, VASSEL, VERTAIZON, FAYET-LE-CHATEAU, ISSERTEAUX, MAUZUN, MONTMORIN, NEUVILLE, SAINT-DIER-D'AUVERGNE, SAINT-JEAN-DES-OLIERES, TREZIOUX, EGLISENEUVE-PRES-BILLOM et REIGNAT :
0,75 € HT/m³ + 14,00 € HT de part fixe ;

2°) Commune de PERIGNAT-ES-ALLIER : 0,45 € HT/m³ + 14,00 € HT de part fixe ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- De donner un avis favorable à cette proposition de tarifs,
- Que ces tarifs seront appliqués sur l'ensemble du territoire du SIAREC.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 28 novembre 2025,

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
BELDA José

